



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/48/123  
S/25495  
31 mars 1993  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS/  
FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-huitième session  
Point 38 de la liste préliminaire\*  
POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT  
SUD-AFRICAIN

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante-huitième année

LETTRE DATEE DU 26 MARS 1993, ADRESSEE AU SECRETAIRE  
GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU DANEMARK  
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte, en anglais et en français, d'une déclaration sur la violence en Afrique du Sud, publiée par la Communauté européenne et ses Etats membres le 30 mars 1993 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Danemark  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

(Signé) Bent HAAKONSEN

\* A/48/50.

Déclaration de la Communauté européenne et ses Etats membres  
sur l'Afrique du Sud, publiée le 30 mars 1993

Malgré une tendance générale à la diminution de la violence, depuis le début de 1993, la vague d'actes de violence s'est poursuivie dans certaines régions du Natal et du Transvaal et a abouti récemment à une série de meurtres commis gratuitement sur des enfants et d'autres victimes innocentes.

La Communauté et ses Etats membres expriment l'horreur que leur inspirent ces crimes, qu'ils condamnent, et demandent instamment à toutes les parties engagées dans l'effort visant à parvenir à un règlement négocié en vue d'une solution politique future en Afrique du Sud de tout mettre en oeuvre pour faire cesser les actes de violence et de renoncer à la violence sous toutes ses formes.

A cet égard, la Communauté et ses Etats membres ont dûment pris acte, entre autres, du rapport de la Commission Goldstone, du 15 mars 1993, établi par le Comité chargé de mener une enquête préliminaire sur les activités de l'Armée populaire de libération de l'Azanie (APLA), ainsi que des recommandations adressées par la Commission à la communauté internationale.

La Communauté et ses Etats membres ont démontré de maintes manières leur soutien au processus de paix en Afrique du Sud, notamment par le déploiement de la Mission d'observation de la Communauté européenne en Afrique du Sud (ECOMSA). avec les missions des Nations Unies, de l'Organisation de l'unité africaine et du Commonwealth, l'ECOMSA est chargée d'observer la situation sur le terrain dans les zones les plus touchées par la violence et de faciliter le dialogue entre les parties concernées afin de désamorcer les situations de conflit potentielles lorsque cela est nécessaire.

La Communauté et ses Etats membres engagent toutes les parties à appuyer les missions d'observation internationales dans l'exécution de leurs tâches et soulignent l'importance de permettre à ces missions d'accéder librement à toutes les régions d'Afrique du Sud, y compris les soi-disant "homelands".

Ils renouvellent l'appel qu'ils ont lancé à toutes les parties pour qu'elles signent l'accord national de paix et qu'elles participent aux mécanismes de paix. Ils se félicitent de la reprise prochaine des négociations multipartites et exhortent toutes les parties qui ne l'ont pas encore fait à s'engager à assurer une transition rapide et pacifique vers une Afrique du Sud démocratique, non raciale et unie.

-----